

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD396

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 46, substituer aux mots :

« qui précèdent »,

les mots :

« de l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.